

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 25 janvier 2023 à 10 h par Zoom**

Présences : Nicole Carignan
Claude Felteau
Winnie Frohn
José E. Igartua
Jean Legault
Yvon Pépin
Anne Rochette

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022
3. Affaires en découlant
4. Informations
 - 4.1 Informations de la présidente
 - 4.2 Bourses APR-UQAM
 - 4.3 Suivi des échanges avec le VRDHO
 - 4.4 Suivi des échanges avec le SAV
5. Registrariat
 - 5.1 Désignation à la fonction de registraire
 - 5.2 Accès au compte bancaire et au compte courriel
6. Montant de la cotisation pour 2023-2024
7. Activités culturelles et sociales
8. Bulletin
9. Divers

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de José E. Igartua, appuyée par Yvon Pépin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022

Sur proposition de Jean Legault, appuyée par José E. Igartua, le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

Tous les items sont traités dans les points qui suivent à l'ordre du jour.

4. Informations

4.1 Informations de la présidente

Nicole Carignan mentionne qu'elle a reçu plusieurs messages de remerciement à la suite de l'envoi des souhaits pour la période des fêtes.

Une rencontre du comité Solidarité a eu lieu le 11 janvier. Il a été question de la refonte du menu consacré au projet Solidarité sur le site Web de l'Association ainsi que de l'organisation d'une conférence dont il sera question au point 7.

Le SPUQ nous invite à présenter l'APR-UQAM lors des prochaines séances d'information et de préparation à la retraite. Le moment réservé pour la présentation de l'Association est le 13 avril de 13h15 à 13h45 par Zoom. La présidente y participera en compagnie de la secrétaire.

4.2 Bourses APR-UQAM

La responsable du comité d'attribution des bourses, Anne Rochette, rapporte qu'elle a été informée le 22 décembre dernier qu'une seule bourse avait pu être attribuée lors du concours de l'automne 2022. La lauréate de la bourse est Camille Guimond, étudiante au baccalauréat en psychologie.

Afin de comprendre ce qui a empêché l'attribution de notre deuxième bourse, la responsable du comité a eu un entretien, le 11 janvier, avec Véronique Roussel du Bureau de l'aide financière et des bourses. Il s'avère que le nombre de candidatures pour les bourses du volet implication était encore plus bas à l'automne 2022 que par les années passées et qu'en vertu de la règle interdisant le cumul de bourses d'une même catégorie, une seule bourse a été attribuée à chacune des candidatures qui avaient été retenues par notre comité.

4.3 Suivi des échanges avec le VRDHO

La secrétaire mentionne qu'elle a eu d'autres échanges courriel en décembre avec Aline Pajot, la directrice exécutive du VRDHO. L'adresse courriel de l'Association a été ajoutée au bottin de l'UQAM. En ce qui concerne la commande de clés supplémentaires pour le local, nous devons d'abord modifier le nom de la personne responsable, car c'est celui de Roch Meynard qui figure au registre du serrurier. Il est impossible d'obtenir des adresses courriel additionnelles pour l'Association. Nous ne pouvons avoir qu'une seule boîte courriel générique et un maximum de deux utilisateurs pour celle-ci. Enfin, pour ce qui est de la réservation de locaux, nous sommes autorisés à le faire, soit en appelant au 3141 ou en utilisant le guide TI. Ces réservations ne doivent être que pour l'Association.

4.4 Suivi des échanges avec le SAV

Le webmestre et la secrétaire rapportent les échanges qu'ils ont eus lors d'une deuxième rencontre par Zoom, le 14 décembre, avec Pierre-Gilles Lavallée, chargé de projets technopédagogiques, et Sébastien Labbé-Pellegrini, analyste de l'informatique, afin de préciser le devis reçu du Service de l'audiovisuel pour le projet d'intranet transactionnel. Ce devis au montant total de 1 200 \$ comprend un coût de 500 \$ pour la conversion de notre site Web au gabarit universel de l'UQAM et de 700 \$ pour l'installation et la configuration du système transactionnel.

5. Registrariat

5.1 Désignation à la fonction de registraire

La présidente mentionne les échanges qu'elle a eus avec le registraire concernant l'implantation du site transactionnel et le nouveau processus des inscriptions qui en découlerait. Il lui a exprimé sa volonté de se retirer de cette fonction avant la mise en opération du nouveau processus. Il convient que l'implantation d'un intranet transactionnel constitue la voie à suivre pour l'Association, mais il ne souhaite pas superviser ce changement.

La secrétaire, Anne Rochette, est disposée à assumer la tâche de registraire jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale et pourra veiller au renouvellement des inscriptions avec l'aide du trésorier et du webmestre.

Résolution CA2022-23-07

Attendu la démarche d'implantation d'un intranet transactionnel afin de faciliter le traitement des inscriptions à l'Association;

Attendu que le Service de l'audiovisuel prévoit que l'implantation du site transactionnel sera complétée d'ici la fin février;

Attendu la volonté exprimée par le registraire de ne pas superviser le nouveau processus des inscriptions et de se retirer de la fonction de registraire avant sa mise en opération;

Attendu la répartition des tâches et responsabilités convenue entre la secrétaire, le trésorier et le webmestre en ce qui concerne l'implantation du site transactionnel et le processus de renouvellement des inscriptions pour 2023-2024;

Il est proposé par Jean Legault, appuyé par Claude Felteau, de nommer la secrétaire, Anne Rochette, à titre de registraire à compter du 25 janvier 2023 jusqu'à la fin du mandat pour l'année 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Accès au compte bancaire et au compte courriel

Compte tenu de la nouvelle désignation à la fonction de registraire, il devient essentiel de modifier les accès au compte bancaire et au compte courriel de l'Association.

Résolution CA2022-23-08

Attendu la nécessité pour la registraire d'être en mesure de vérifier l'état des cotisations versées par virement bancaire;

Attendu la nécessité pour le trésorier d'avoir accès à la boîte courriel dans le cadre du processus de renouvellement des inscriptions;

Attendu la désignation d'Anne Rochette à la fonction de registraire en date du 25 janvier 2023;

Il est proposé par José E. Igartua, appuyé par Winnie Frohn, que la registraire, Anne Rochette, soit désignée comme administratrice secondaire du compte bancaire chez Desjardins en remplacement d'Yvon Pépin et que le trésorier, Claude Felteau, soit coresponsable de la boîte courriel de l'Association en remplacement d'Yvon Pépin.

Adoptée à l'unanimité.

6. Montant de la cotisation pour 2023-2024

Tel que prévu à l'article 2.5 des Règlements généraux, le conseil d'administration doit établir le montant de la cotisation pour le prochain exercice financier. Il est convenu de maintenir le montant de celle-ci à 45 \$.

Résolution CA2022-23-09

Attendu l'article 2.5 des Règlements généraux qui stipule que le montant de la cotisation annuelle est déterminé chaque année par le conseil d'administration;

Attendu les états financiers actuels et les prévisions en termes de revenus et de dépenses d'ici la clôture de l'exercice financier 2022-2023 le 31 mars 2023;

Attendu le congé de cotisation pour les professeures et professeurs nouvellement retraités en place depuis 2016;

Attendu la décision adoptée par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2021 (résolution CA2021-22-04) à l'effet que toute demande d'adhésion à l'Association à une date qui se situe dans la seconde moitié de l'année financière soit traitée sans exiger de cotisation de la part du nouveau membre, qui pourra bénéficier de tous les avantages consentis aux membres, à l'exception des tarifs réduits offerts aux membres lors d'activités financées en partie par l'Association;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Yvon Pépin, appuyé par Jean Legault,

1. de maintenir le montant de la cotisation à 45 \$ pour l'année 2023-2024;
2. de définir la période de congé de cotisation pour les professeures et professeurs nouvellement retraités de manière à ce qu'ils puissent bénéficier d'une année entière de congé de cotisation en termes de l'exercice financier de l'Association (1^{er} avril au 31 mars) à la suite de leur inscription initiale;
3. de maintenir le congé de cotisation pour les nouveaux membres non nouvellement retraités qui adhèrent à l'Association à une date qui se situe dans la seconde moitié de l'année financière selon les modalités prévues par la résolution CA2021-22-04.

Adoptée à l'unanimité.

7. Activités culturelles et sociales

Le responsable des activités culturelles et sociales, Jean Legault, fait état des réponses reçues au questionnaire d'évaluation pour la conférence de Jacques Forest. Un score de 9/10 a été attribué au conférencier et de 8,8 à la conférence par les personnes présentes en salle et de 8,0 pour le conférencier et de 8,8 pour la conférence par les personnes qui participaient par Zoom. Quant au repas au restaurant de l'ITHQ, le score attribué était de 9,5 (4 personnes répondantes). Parmi les commentaires recueillis, on note :

- Excellente présentation mais le questionnaire à remplir durant la conférence a brisé le rythme; périlleux de demander la participation de ceux en zoom.
- Aurait préféré une discussion plus longue et un court exposé.
- Bonne réflexion sur la valeur de l'argent dans notre vie.

Le comité Solidarité propose la tenue d'une conférence qui serait donnée gratuitement par l'organisme L'Appui qui soutient les proches aidants. Monique Lemieux, responsable de l'organisation de la conférence, rédigerait la lettre d'invitation. Celle-ci pourrait avoir lieu le mercredi 15 mars ou le jeudi 16 mars en avant-midi. La date retenue est le 16 mars à 10 h. En ce qui concerne les coûts, il y aurait le soutien technique pour une rencontre bimodale, estimé à environ 150 \$ (3 heures) et on prévoit de commander un lunch du traiteur de l'UQAM, qui serait subventionné pour les membres à hauteur de 50 % maximum.

Compte tenu de l'annulation des concerts normalement offerts en matinée par l'orchestre I Musici, la présidente a contacté la professeure Peggy Davis du Département d'histoire de l'art, qui est co-commissaire de l'exposition portant sur l'œuvre d'Albert Dumouchel au MBAM, afin de lui demander si elle serait disposée à nous la présenter, ce qu'elle a accepté avec plaisir. La visite se tiendrait possiblement le 22 février et serait suivie d'un repas au restaurant Il Cortile situé à proximité du musée.

La date pour la conférence de René Doyon a été fixée au 26 avril à 10h. Le comité souhaite ouvrir la conférence aux membres de L'APRÈS-L'UQAM ainsi qu'aux conjointes et conjoints. On viserait un minimum de 60 personnes.

8. Bulletin

Wendy Hondermann de Creativa Design a accepté de poursuivre la mise en page pour un autre numéro, mais ce sera le dernier. Il faudra donc trouver une nouvelle personne pour la mise en page du numéro d'octobre 2023.

La directrice du Bulletin passe en revue les principales rubriques qui paraîtront dans le bulletin d'avril 2023. Le choix de la thématique sera bientôt finalisé.

9. Divers

José E. Igartua propose une motion de remerciements au registraire sortant, Yvon Pépin, pour le travail remarquable qu'il a accompli dans cette fonction et son extraordinaire dévouement au sein du conseil d'administration. Cette motion de remerciements est appuyée par tous les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12 h.